

Préavis N° 12 - 2011 au Conseil communal

Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs (Législature 2011-2016)

Responsabilité(s) du dossier :
Bureau du Conseil

Pully, le 10 août 2011

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Situation actuelle _____	3
3. Proposition du Bureau du Conseil _____	4
4. Conclusions _____	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le Bureau du Conseil vous propose de modifier les indemnités du Conseil communal pour la législature 2011 - 2016.

2. Situation actuelle

Les membres du Conseil communal étaient rétribués pour la législature 2006 - 2011 comme suit :

- Président(e) du Conseil Fr. 7'200.00 par année
- Frais de représentation Fr. 3'000.00 par année
- Premier vice-président(e) Fr. 800.00 par année
- Deuxième vice-président(e) Fr. 600.00 par année
- Scrutateurs(trices) et scrutateurs(trices) et suppléants(es) Fr. 350.00 par année
- Secrétaire du Conseil Fr. 16'500.00 par année
- Frais administratifs Fr. 4'000.00 par année
- Secrétaire suppléant du Conseil communal Fr. 20.00 par heure
- Membres des commissions permanentes et semi-permanentes Fr. 60.00 par séance
- Rapporteurs de commissions permanentes Fr. 150.00 par rapport
- Membres des commissions ad hoc Fr. 40.00 par séance
- Rapporteurs des commissions ad hoc Fr. 150.00 par rapport
- Conseillers communaux Fr. 40.00 par séance
- Scrutateurs lors de votations et d'élections Fr. 20.00 par heure

3. Proposition du Bureau du Conseil

Les propositions du Bureau du Conseil sont les suivantes :

- Président(e) du Conseil Fr. 7'500.00 par année
- Frais de représentation Fr. 3'000.00 par année
- Premier vice-président(e) Fr. 800.00 par année
- Deuxième vice-président(e) Fr. 600.00 par année
- Scrutateurs(trices) et Scrutateurs(trices) et suppléants(es) Fr. 400.00 par année
- Secrétaire du Conseil entre Fr. 17'000.00 par année
et
Fr. 20'000.00 par année
- Frais administratifs Fr. 4'000.00 par année
- Secrétaire suppléant du Conseil Fr. 20.00 par heure
- Membres des commissions permanentes et semi-permanentes Fr. 60.00 par séance
- Rapporteurs des commissions permanentes Fr. 150.00 par rapport
- Membres des commissions ad hoc Fr. 60.00 par séance
- Rapporteurs des commissions ad hoc Fr. 150.00 par rapport
- Conseillers communaux Fr. 50.00 par séance
- Scrutateurs lors de votations et d'élections Fr. 20.00 par heure

4. Conclusions

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis du Bureau du Conseil N° 12-2011 du 10 août 2011,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs pour la législature 2011 - 2016.

Approuvé par le Bureau du conseil dans sa séance du 10 août 2011.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Franscini

J. Vallotton